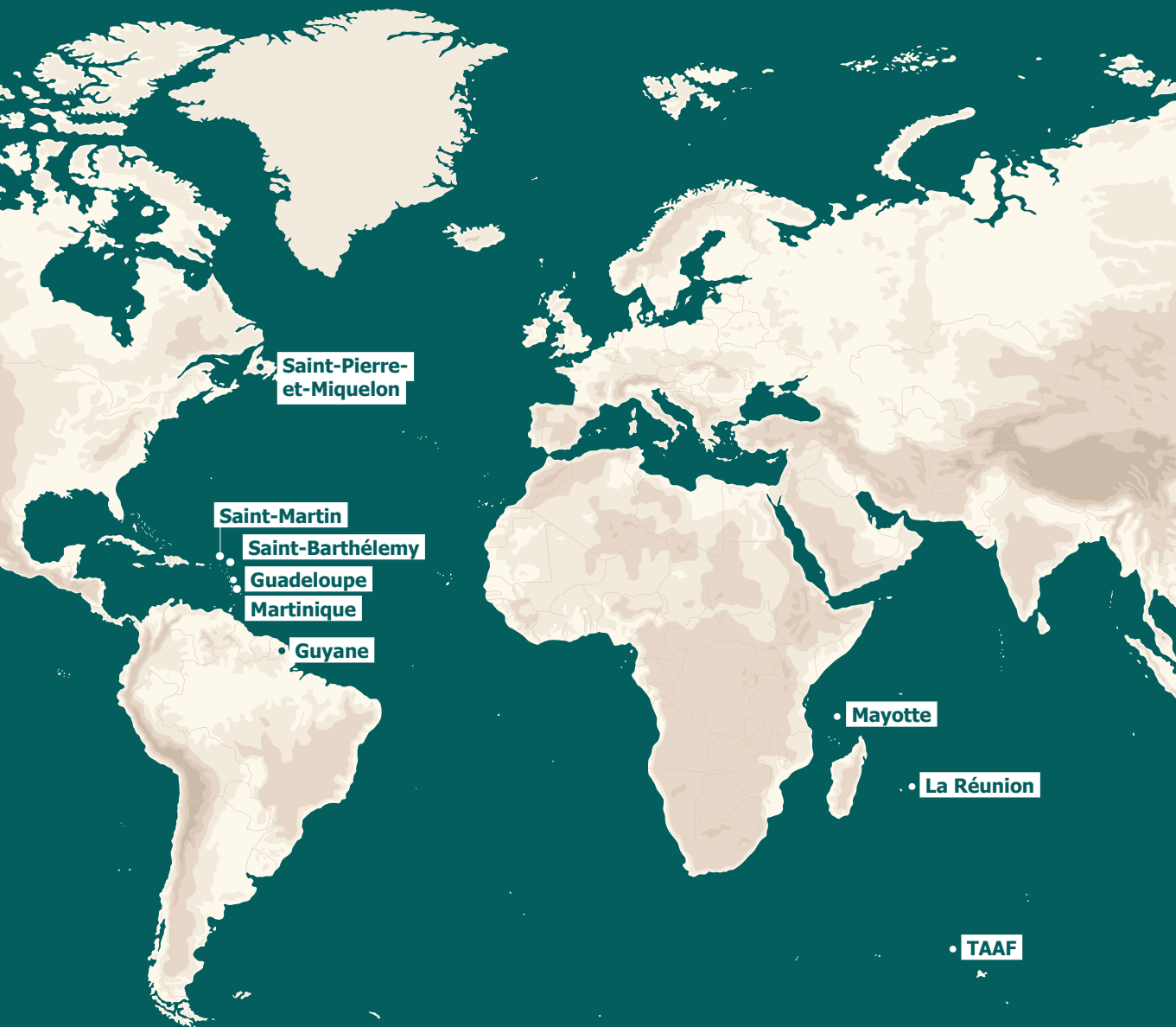


INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER

RAPPORT
ANNUEL 2020

OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES DANS LES DCOM DE LA ZONE EURO

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEDOM



• Saint-Pierre-et-Miquelon

• Saint-Martin

• Saint-Barthélemy

• Guadeloupe

• Martinique

• Guyane

• Mayotte

• La Réunion

• TAAF

Publication réalisée par la division Observatoire économique et monétaire
de **l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM)**.

**Rapport annuel portant sur les tarifs bancaires aux particuliers
pratiqués dans les départements
de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion,
de Mayotte, ainsi que les collectivités de Saint-Barthélemy,
Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**

adressé à

Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances

par

Madame Marie-Anne Poussin-Delmas,

Président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer,
société par actions simplifiée en application de l'article L. 711-2 du Code monétaire
et financier, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 775665607
et au capital de 33 540 000 euros

Sommaire

SYNTHÈSE	3	III. ANNEXES	13
I. ÉVOLUTIONS DE L'ENSEMBLE DES TARIFS SUIVIS PAR L'OBSERVATOIRE AU 1^{ER} AVRIL 2021	6	Annexe 1 : Les dispositions législatives sur les tarifs bancaires outre-mer et les rapports « Constans » (2014) et « Dromer » (2018)	13
II. COMPARAISON DES TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD AVEC L'HEXAGONE AU 1^{ER} AVRIL 2021	11	Annexe 2 : Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie	16
		Annexe 3 : Niveaux des tarifs bancaires de l'extrait standard (avril 2017 à avril 2021), évolutions annuelles et écarts avec l'Hexagone (2021)	17
		Annexe 4 : Niveaux des tarifs bancaires « hors extrait standard » (avril 2017 à avril 2021) et évolutions annuelles (2021)	20

SYNTHÈSE

Le présent rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires pour les DCOM de la zone euro couvre la période allant d'avril 2020 à avril 2021. Il examine les niveaux moyens et évolutions des 14 services de l'extrait standard, ainsi que de 3 tarifs réglementés relevés par l'Observatoire dans la zone d'intervention de l'IEDOM.

Sur un an, l'Observatoire relève que 8 tarifs moyens pondérés sur 17 ont été orientés à la hausse, dont 2 de manière très contenue (augmentations inférieures à 1 %). 3 tarifs sont en baisse, 2 sont stables, tandis que 3 autres présentent une gratuité sur toutes les places. 1 tarif est non significatif :

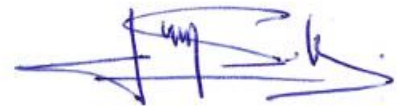
- les hausses sont en général marginales, sauf pour certaines d'entre elles. Parmi celles-ci, les frais de tenue de compte (+12,3 %, soit +2,43 €) et la carte de paiement internationale à débit immédiat (+1,9 %, soit +0,81 centimes) enregistrent les augmentations les plus significatives des tarifs de l'extrait standard ;
- les baisses concernent notamment l'abonnement à des services de banque à distance (-46,6 % sur un an, soit -7 centimes) et la carte internationale de paiement à débit différé (-1,4 %, soit -65 centimes) ;
- pour leur part, les virements SEPA occasionnels dans la zone euro par internet, les frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement et les frais par paiement d'un prélèvement sont gratuits dans l'ensemble des DCOM de la zone euro.

En raison de ces évolutions, et nonobstant les hausses observées dans l'Hexagone, **les tarifs moyens pondérés sont plus élevés dans les DCOM de la zone euro que dans l'Hexagone pour une majorité des services bancaires** les plus couramment utilisés par la clientèle. Cela concerne 8 tarifs sur 14 de l'extrait standard dans les DCOM de la zone euro. Sur ces 8 tarifs moyens, l'écart le plus important apparaît sur les frais annuels de tenue de compte, +2,82 € par rapport à l'Hexagone, suivi de la carte de paiement à autorisation systématique (+2,01 €) et de la carte de paiement internationale à débit différé (+1,21 €). Les autres écarts sont compris entre +7 centimes (abonnement à des services de banques à distance) et 61 centimes (cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement).

Les tarifs moyens pondérés « hors extrait standard » suivis par l'Observatoire ont **très peu évolué** entre avril 2020 et avril 2021 (l'historique 2017-2021 est présenté en annexe 4). En effet, les frais de rejet de chèques inférieurs à 50 € et les frais de rejet de prélèvements demeurent stables tandis que le tarif moyen pondéré des frais de rejet de chèques supérieurs à 50 € a légèrement diminué. **Ces trois tarifs respectent les plafonds légaux, respectivement de 30 €, 20 € et 50 €.**

Mis en place par la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière, complétée par la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, l'Observatoire des tarifs bancaires¹ couvre la zone d'intervention de l'IEDOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon). Le cadre législatif et les rapports du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) dédiés aux tarifs bancaires en outre-mer sont rappelés plus en détail en annexe 1. Les banques participantes à l'Observatoire figurent en annexe 2.

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS
Président de l'IEDOM



¹ Son statut est codifié à l'article L. 711-5 I du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités mentionnées à l'article L. 711-1 [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon]. Il publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

Méthodologie de l'Observatoire des tarifs bancaires

Depuis 2009, l'IEDOM relève chaque semestre, respectivement au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, des tarifs individuels aux particuliers de services bancaires tels qu'ils sont présentés dans les plaquettes tarifaires mises en ligne sur les sites internet des 36 banques installées dans les six départements et collectivités territoriales couverts par la zone d'intervention de l'IEDOM. Depuis l'Observatoire d'octobre 2017, la collecte des tarifs est effectuée par la société Sémaphore Conseil.

Les 36 banques précitées appartiennent toutes à l'un des six grands réseaux bancaires nationaux (Banque postale, BNPP, BPCE, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Société Générale), comme le détaille le tableau présenté en annexe 2. Ces banques sont soit filiales, soit succursales de ces groupes, et peuvent intervenir sur plusieurs géographies, en pratiquant des tarifications homogènes ou différenciées.

Sur la base de ces relevés, et après confirmation des données par chaque banque, l'IEDOM calcule le tarif moyen de chaque service observé par géographie ainsi que le tarif moyen pour la zone IEDOM. Le tarif moyen d'un service pour une géographie est calculé en pondérant le tarif unitaire de chaque banque par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par la banque (sa part de marché). Le tarif moyen d'un service pour l'ensemble de la zone IEDOM est calculé en pondérant les tarifs moyens de chaque géographie par le nombre total de comptes ordinaires de particuliers sur la géographie en question.

La diffusion du tarif moyen calculé est réalisée seulement si la représentativité du service est significative. La mention NS, « non significatif », est apposée le cas échéant. Par ailleurs, la structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, peut expliquer les écarts sensibles entre les géographies. De plus, une évolution apparente de tarif moyen pondéré peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes détenus (variable de pondération) par chaque établissement, lorsqu'il perd ou gagne des parts de marché. Enfin, l'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services et ne présente pas les forfaits, dont les définitions sont spécifiques à chaque établissement de crédit.

Les tarifs relevés incluent ceux de « l'extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste depuis le 5 novembre 2013. Compte tenu de certaines subdivisions, les tarifs de l'extrait standard examinés dans ce rapport sont, au final, au nombre de 14. Récemment, la réglementation française relative aux tarifs bancaires a évolué pour tenir compte de la création d'une terminologie normalisée arrêtée au niveau de l'Union européenne. Ainsi, le décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018 vise à améliorer la comparabilité des frais appliqués par les établissements de crédit et de paiement dans toute l'Union européenne (UE) par la création d'un « document d'information tarifaire (DIT) ». La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à l' (ou aux) offre(s) groupée(s) de services éventuellement commercialisée(s) par chaque établissement. Dorénavant, la collecte des données tarifaires brutes s'effectue soit i) directement dans l'extrait standard des établissements s'ils ont conservé cette nomenclature, soit ii) dans les quatre premières rubriques du DIT (qui recouvrent le périmètre de l'extrait standard) publié par chaque établissement sur son site internet. Par ailleurs, l'analyse porte également sur 3 autres tarifs relevés par l'Observatoire.

Afin de permettre des comparaisons avec l'Hexagone, le rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM, de même que ses publications semestrielles, mentionnent pour les tarifs de l'extrait standard précités, les tarifs moyens hexagonaux tels que calculés par le CCSF.

I. ÉVOLUTIONS DE L'ENSEMBLE DES TARIFS SUIVIS PAR L'OBSERVATOIRE AU 1^{ER} AVRIL 2021

1. Analyse détaillée des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard

Nombre de tarifs	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro
Tarifs gratuits	4	4	3	3	3	4	3
Tarifs en baisse	3	1	2	2	2	-	2
Tarifs en hausse	5	6	9	7	8	5	8
Tarifs stables	1	3	-	1	1	4	-
Sans objet*	1	-	-	1	-	1	1

* tarifs ne donnant pas lieu à un calcul de moyenne

Les relevés tarifaires effectués par l'IEDOM au 1^{er} avril 2021 font état d'évolutions proches de celles enregistrées en 2020. En effet, **sur un an, 2 services bancaires de l'extrait standard affichent une tarification moyenne pondérée en baisse, 8 sont en hausse, dont 2 de manière très contenue** (augmentations inférieures à 1 %). 3 tarifs moyens présentent une gratuité sur toutes les places et 1 tarif est non significatif.

Les niveaux des tarifs bancaires de l'extrait standard, les évolutions annuelles et les écarts avec l'Hexagone figurent en annexe 3. Il en ressort les points suivants : i) les baisses concernent l'abonnement à des services de banque à distance (-46,6 % sur un an, soit -7 centimes) et la carte internationale de paiement à

débit différé (-1,4 %, soit -65centimes). ii) Les hausses sont en général marginales, sauf pour certaines d'entre elles. Parmi celles-ci, les frais de tenue de compte (+12,3 %, soit +2,43 €) et la carte de paiement internationale à débit immédiat (+1,9 %, soit +0,81 centimes) enregistrent les augmentations les plus significatives des tarifs de l'extrait standard. Les virements SEPA occasionnels dans la zone euro par internet, les frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement et les frais par paiement d'un prélèvement demeurent gratuits dans l'ensemble des DCOM de la zone euro.

Par ailleurs, les clients particuliers des banques de l'océan Indien et de Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficient gratuitement de l'abonnement permettant de gérer leurs comptes par internet.

(*) Sur l'ensemble de la note une évolution apparente de tarif moyen pondéré peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes détenus par chaque établissement.

Évolution des tarifs de l'extrait standard pondérés par géographie (avril 2020 à avril 2021)

	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro
Tenue de compte (par an)	19,9%	9,2%	7,6%	9,2%	11,5%	0,5%	12,3%
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	gratuit	gratuit	-50,0%	-46,9%	-52,2%	gratuit	-46,7%
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	-0,7%	0,0%	2,3%	10,9%	13,5%	0,0%	3,7%
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	9,7%	5,1%	NS	7,1%	SO	NS
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-2,3%	-1,0%	-0,1%	-1,3%	-1,5%	0,3%	-1,5%
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	0,8%	1,0%	2,9%	3,1%	2,2%	0,3%	1,9%
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	0,3%	1,6%	3,4%	4,1%	1,9%	6,3%	2,1%
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	0,0%	0,0%	3,3%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,7%	6,9%	6,0%	5,9%	8,1%	4,4%	5,6%
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Commission d'intervention (par opération)	-0,1%	0,0%	0,1%	1,5%	0,7%	0,0%	0,4%
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	0,3%	0,7%	0,3%	0,4%	0,7%	0,0%	0,3%

■	Baisse ou gratuité du tarif
■	Hausse du tarif (y compris tarif gratuit devenu payant)
■	Stabilité du tarif (voir note de bas de page : *)

NS : non significatif
SO : Sans objet

Tenue de compte (par an)

Depuis 2018, le tarif moyen pondéré des **frais de tenue de compte** croît régulièrement dans les DCOM de la zone euro et s'élève désormais à 22,14 €. La hausse la plus importante est enregistrée à La Réunion (+19,9 %). En parallèle, l'écart avec le tarif moyen de l'Hexagone s'accroît (-14,6 %), et dévie peu à peu de la dynamique de convergence observée ces dernières années.

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)

Le tarif moyen pondéré de **l'abonnement permettant de gérer ses comptes par internet** diminue de 46,7 % sur un an en avril 2021, à 0,08 €. Il reste encore supérieur au tarif moyen hexagonal (0,01 €), qui pour sa part n'a pas évolué depuis l'année dernière. Le service est gratuit à Saint-Pierre-et-Miquelon, à La Réunion et à Mayotte.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)

Le tarif moyen pondéré de **l'abonnement aux alertes SMS** est de 1,41 €, en hausse sur un an (+3,7 %). Il augmente en Guyane (+13,5 %), en Martinique (+10,9 %) et en Guadeloupe (2,3 %). Le tarif moyen pondéré pour les DCOM de la zone euro est inférieur de 1,9 % (-7,5 % en 2020) au tarif moyen hexagonal.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)

Le tarif moyen pondéré de **l'alerte SMS (prix par message)** est en hausse à Mayotte, en Guadeloupe et en Guyane (respectivement de 9,7 %, 7,1 % et 5,1 %). Le tarif moyen hexagonal s'établit à 0,27 € (+6,8 % sur un an).

(*) Sur l'ensemble de la note une évolution apparente de tarif moyen pondéré peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes détenus par chaque établissement.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

Au 1^{er} avril 2021, le tarif moyen pondéré d'une [carte de paiement internationale à débit différé](#) diminue (-1,5 % sur un an, à 43,57 €) dans l'ensemble des géographies, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon (+0,3 %). Cette baisse conjuguée à la hausse du tarif moyen hexagonal (+0,65 % à 42,36 €) a pour effet de réduire l'écart entre les deux tarifs (+2,9 % à avril 2021 contre +5,1 % à avril 2020).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

Le tarif moyen pondéré d'une [carte de paiement internationale à débit immédiat](#) augmente dans les DCOM de la zone euro au 1^{er} avril 2021 (+1,9 %). Cette évolution s'explique par des hausses enregistrées dans toutes les géographies, allant de +0,3 % (Saint-Pierre-et-Miquelon) à +3,1 % (Martinique). À 42,72 €, le tarif moyen des DCOM de la zone euro est supérieur à celui de l'Hexagone (42,20 €), en hausse également (+2,6 % sur l'année).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Le tarif moyen pondéré d'une [carte de paiement à autorisation systématique](#) croît de 2,1 % sur l'année pour atteindre 32,60 €. Les géographies de Saint-Pierre-et-Miquelon, la Martinique et la Guadeloupe connaissent les hausses les plus importantes avec respectivement +2,28 €, +1,30 € et +1,10 € sur un an (avril 2021). Le tarif moyen des DCOM de la zone euro s'établit à un niveau sensiblement supérieur au tarif moyen de l'Hexagone (32,60 € contre 30,59 €).

Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1^{er} retrait payant)

Le tarif moyen pondéré du premier [retrait payant dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro](#) progresse de 1,1 % entre avril 2020 et avril 2021. A l'exception de la Guadeloupe (+3,3 % sur un an), les tarifs moyens pondérés de l'ensemble des géographies demeurent stables. Ce faisant, le tarif pondéré pour les DCOM de la zone euro s'établit à 0,95 €, soit à un niveau très proche de celui de l'Hexagone (0,94 €).

Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1^{er} virement)

Le tarif moyen pondéré d'un [virement SEPA occasionnel effectué sur le territoire en agence](#) augmente de 5,6 %, à 3,93 €. Il augmente dans toutes les géographies, s'échelonnant de +4,4% (Saint-Pierre-et-Miquelon) à 8,1% (Guyane). Chacune des géographies affiche un tarif moyen pondéré inférieur à celui de l'Hexagone (4,23 €), ce dernier augmentant également (+2,3 %). Ainsi, le tarif moyen pour les DCOM de la zone euro est inférieur au tarif hexagonal (-7,1 %).

Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1^{er} virement)

Les [virements SEPA occasionnels par internet](#) sont gratuits dans toutes les géographies ainsi que dans l'Hexagone.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)

Le tarif moyen pondéré de [mise en place d'une autorisation de prélèvement](#) est gratuit dans toutes les géographies de la zone IEDOM et est de ce fait inférieur à celui de l'Hexagone (0,13 €).

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)

Le tarif moyen pondéré des **frais par paiement d'un prélèvement** est gratuit dans les DCOM de la zone euro et dans l'Hexagone.

Commission d'intervention (par opération)

Au 1^{er} avril 2021, le tarif moyen pondéré par opération d'une **commission d'intervention** progresse de 2,0 %, alors qu'il était resté stable depuis avril 2018. Il s'établit désormais à 7,55 € contre 7,52 € il y a un an. Les tarifs moyens s'échelonnent de 7,19 € en Guyane à 8,00 € à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le tarif moyen pondéré pour les DCOM de la zone euro est plus élevé que dans l'Hexagone (7,40 €), à la faveur de la baisse enregistrée par ce dernier (-1,4 %). Les commissions d'intervention sont plafonnées à un montant de 8 € par opération et par compte bancaire depuis le 1^{er} janvier 2014.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Les tarifs moyens pondérés pour l'**assurance perte ou vol des moyens de paiement** enregistrent de faibles variations dans l'ensemble des géographies. Le tarif moyen des DCOM de la zone euro demeure plus élevé que le tarif moyen hexagonal (24,55 € contre 23,94 €).

2. Analyse détaillée et évolution des autres tarifs moyens pondérés suivis par l'Observatoire

Les tarifs moyens pondérés « hors extrait standard » suivis par l'Observatoire ont très peu évolué entre avril 2020 et avril 2021 (l'historique 2017-2021 est présenté en annexe 4). En effet, les frais de rejet de chèques inférieurs à 50 € et les frais de rejet de

prélèvements demeurent stables tandis que le tarif moyen pondéré des frais de rejet de chèques supérieurs à 50 € a légèrement diminué. Ces trois tarifs respectent les plafonds légaux, respectivement de 30 €, 20 € et 50 €.

Évolution des tarifs hors extrait standard pondérés par géographie (avril 2020 à avril 2021)

	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro
Frais de rejet de chèques < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)*	-0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Frais de rejet de chèques > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)*	-0,2%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	-0,1%
Frais de rejet de prélèvements (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)*	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

* Les montants sur lesquels sont établis ces variations peuvent intégrer des commissions d'intervention.

	Baisse ou gratuité du tarif
	Hausse du tarif (y compris tarif gratuit devenu payant)
	Stabilité du tarif

NS : non significatif

SO : Sans objet

Frais de rejet d'un chèque inférieur à 50 €

Le tarif moyen pondéré des **frais de rejet d'un chèque inférieur à 50 €** s'établit en moyenne à 29,30 € dans les DCOM de la zone euro, sous le plafond légal de 30 €. Le tarif moyen le moins élevé se situe en Guyane (28,97 €), tandis que le plafond est atteint à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Frais de rejet d'un chèque supérieur à 50 €

Le tarif moyen pondéré des **frais de rejet d'un chèque supérieur à 50 €** a faiblement diminué

entre les 1^{er} avril 2020 et 2021 (-0,06 %). Le tarif moyen pondéré des DCOM de la zone euro atteint 47,38 € au 1^{er} avril 2021, matérialisant le respect du plafond légal de 50 €. Les tarifs moyens s'échelonnent de 46,00 € (La Réunion) à 50 € (Saint-Pierre-et-Miquelon).

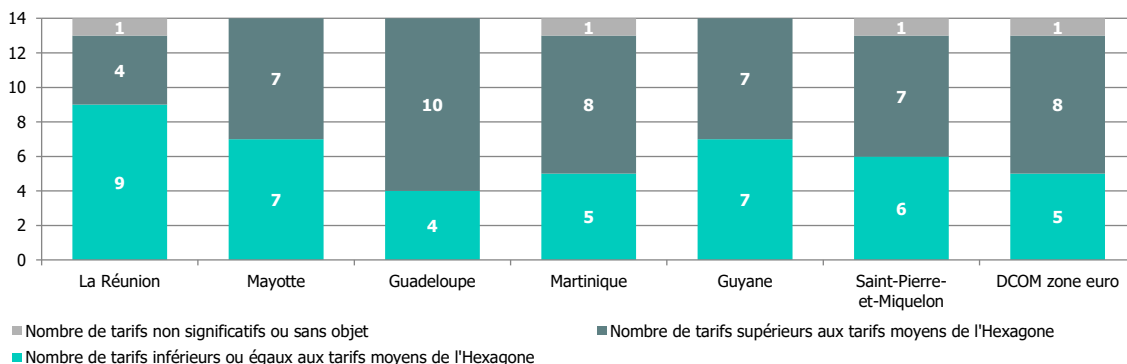
Frais de rejet de prélèvements

Le tarif moyen pondéré des **frais de rejet de prélèvements** reste stable dans la totalité des DCOM de la zone euro pour se porter au niveau du plafond légal (20 €). En moyenne, il atteint 19,99 € au 1^{er} avril 2021. Seule la Guyane dispose d'un tarif moyen légèrement inférieur au plafond (19,92 €).

II. COMPARAISON DES TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD AVEC L'HEXAGONE AU 1^{ER} AVRIL 2021

Suite à son enquête annuelle auprès des établissements de crédit hexagonaux, le CCSF a publié 14 tarifs moyens pondérés, selon une méthodologie identique à celle de l'IEDOM. Ces tarifs moyens dans l'Hexagone constituent des points de référence qui permettent d'enrichir l'analyse des tarifs moyens de la zone IEDOM et de ceux de chaque géographie. Entre les mois de janvier 2020 et janvier 2021, les tarifs moyens hexagonaux suivent des trajectoires différentes (hors tarifs gratuits) : 6 tarifs moyens en hausse, 4 tarifs moyens en baisse, 2 tarifs moyens stables.

Conséquence de ces évolutions, combinées aux hausses enregistrées dans la zone IEDOM, la majorité (8 sur 14) des tarifs « standards » dans les DCOM de la zone euro se situe à un niveau supérieur à celui observé dans l'Hexagone. Cinq des six territoires concernés présentent au moins la moitié de leurs tarifs moyens pondérés supérieurs aux tarifs moyens pondérés hexagonaux, particulièrement en Guadeloupe (10 sur 14) et en Martinique (8 sur 14).



L'écart de tarif le plus significatif porte sur les frais annuels de tenue de compte (+2,82 €), suivent ensuite la carte de paiement à autorisation systématique (+2,01 €) et la carte de paiement internationale à débit différé (+1,21 €).

À l'inverse, le virement SEPA occasionnel externe en agence présente l'écart le plus favorable aux DCOM de la zone euro (-0,30 €). Les tarifs moyens des frais de mise en place d'un mandat de prélèvement (-0,13 €) et de l'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois) (-0,03 €) présentent également un coût moindre dans la zone IEDOM.


Niveaux moyens, par géographie, des tarifs bancaires de l'extrait standard en avril 2021

	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone (1)	Écart DCOM - Hexagone
Tenue de compte (par an)*	19,37 €	22,63 €	24,71 €	25,40 €	20,13 €	22,14 €	22,14 €	19,32 €	2,82 €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00 €	0,00 €	0,05 €	0,26 €	0,11 €	0,00 €	0,08 €	0,01 €	0,07 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,40 €	1,07 €	1,77 €	1,12 €	1,26 €	2,15 €	1,41 €	1,44 €	-0,03 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	0,34 €	0,41 €	NS	0,30 €	SO	NS	0,27 €	NS
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	42,38 €	42,89 €	44,42 €	45,06 €	43,74 €	42,89 €	43,57 €	42,36 €	1,21 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	41,85 €	41,99 €	44,07 €	42,98 €	43,08 €	42,89 €	42,72 €	42,20 €	0,52 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	32,15 €	31,52 €	33,38 €	33,18 €	31,25 €	38,23 €	32,60 €	30,59 €	2,01 €
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1^{er} retrait payant)	0,94 €	0,95 €	0,95 €	0,96 €	0,92 €	1,00 €	0,95 €	0,94 €	0,01 €
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1^{er} virement)	3,82 €	3,89 €	4,08 €	3,98 €	3,99 €	3,80 €	3,93 €	4,23 €	-0,30 €
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1^{er} virement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,13 €	-0,13 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Commission d'intervention (par opération)	7,57 €	7,66 €	7,61 €	7,52 €	7,19 €	8,00 €	7,55 €	7,40 €	0,15 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	23,34 €	23,96 €	25,55 €	25,56 €	26,12 €	18,30 €	24,55 €	23,94 €	0,61 €

(1) tarifs au 5 janvier 2021

* Le montant de 19,32 € est celui de la moyenne hexagonale des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

 Tarif moyen inférieur ou égal au tarif hexagonal

 Tarif moyen supérieur au tarif hexagonal

NS : non significatif

SO : Sans objet

III. ANNEXES

Annexe 1 : Les dispositions législatives sur les tarifs bancaires outre-mer et les rapports « Constans » (2014) et « Dromer » (2018)

Cadre législatif

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (également appelée loi « vie chère ») comporte des dispositions concernant les tarifs bancaires outre-mer. Ces dispositions définissent deux régimes distincts : un régime relatif aux DCOM de la zone euro, qui prévoit un alignement sur les tarifs hexagonaux² ; un régime relatif aux COM du Pacifique, qui prévoit la possibilité d'une fixation des tarifs par décret.

La question des tarifs bancaires outre-mer est également abordée dans deux textes de loi :

- la loi de séparation et de régulation des activités bancaires (loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013). Celle-ci dispose dans son article 53 que « le gouvernement remet au Parlement,

[...] un rapport sur la tarification des services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer ». L'élaboration de ce rapport a été confiée à E. Constans, alors Président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Le rapport « Constans » (voir présentation infra) a été remis courant juin 2014. Afin d'apprécier l'atteinte des orientations fixées à la suite du rapport Constans et d'élaborer des axes d'amélioration ainsi que de nouvelles orientations, le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre des Outre-mer ont confié à l'actuelle présidente du CCSF, C. Dromer, le soin d'élaborer le rapport final sur la tarification des services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer (voir présentation ci-après) ;

² Le régime applicable aux DCOM de la zone euro, défini à l'article 16 de la loi « vie chère », figure à l'article L. 711-22 du Code monétaire et financier, libellé comme suit : « Dans les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour les services bancaires de base visés à l'article L. 312-1, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer des tarifs supérieurs à la

moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent dans l'Hexagone. Les établissements de crédit présents dans ces collectivités participent chaque année à une réunion présidée par le représentant de l'État et en présence de [l'IEDOM] afin de définir ensemble les mesures nécessaires à la détermination des tarifs visés au premier alinéa. »

- la loi portant diverses dispositions sur l’Outre-mer (loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013), qui contient des dispositions relatives aux tarifs bancaires en Nouvelle-Calédonie (article 16) et en Polynésie française (article 17).
- **pour les DOM**, une convergence avec l’Hexagone presque entièrement réalisée.
- **pour les COM du Pacifique** : des tarifs moyens très supérieurs à ceux de l’Hexagone.

Le rapport Constans de 2014

Le rapport Constans a été transmis au Parlement le 30 juillet 2014 et rendu public le même jour, avec un communiqué soulignant que « le Gouvernement (...) partage les conclusions de ce rapport, qui recommande la convergence avec les tarifs métropolitains (...) selon des modalités et un rythme qui tiennent compte des réalités économiques dans ces territoires (...). Dès le mois de septembre [2014], les établissements de crédit et les associations de consommateurs seront associés, dans le cadre du CCSF, à la mise en œuvre de ce dispositif ».

Le rapport Constans présente les principales caractéristiques de la situation des banques outre-mer et analyse l’évolution des tarifs bancaires pour les clients non professionnels depuis 2009. Il rappelle ainsi l’importance du rôle économique de l’industrie bancaire en matière d’emploi et met en exergue un contexte concurrentiel et des spécificités avérées (coûts de structures plus importants, fiscalité parfois plus importante - Polynésie française -, fragilité des populations).

Il présente l’état des lieux de la tarification des services bancaires :

L’Avis du CCSF à la suite du rapport Constans

Le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les objectifs de convergence proposés dans le rapport Constans, à savoir :

- « **pour les DOM**, faire en sorte qu’en trois ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte » ;
- « **pour les COM du Pacifique**, faire en sorte qu’en trois ans, les écarts moyens de tarifs entre chaque COM et la France entière soient réduits d’au moins 50 % ».

L’avis précise que l’atteinte de cet objectif de convergence se fera « selon des procédures et un rythme adaptés à chaque géographie et en prenant en compte les différences de condition d’exercice des banques ». Il souligne également qu’« il s’agit de maintenir et développer en outre-mer une industrie bancaire dynamique fondée notamment

sur des banques de plein exercice favorisant l'emploi local, d'assurer aux consommateurs ultramarins une offre diversifiée comparable à celle disponible en métropole, de préserver un environnement concurrentiel dense et de tenir compte de la soutenabilité financière pour les établissements de crédit de l'évolution de leurs grilles tarifaires ».

Dans l'esprit de cet avis du CCSF sur le rapport Constans, des réunions se sont tenues sous l'égide des Préfets en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, débouchant sur des accords triennaux signés en 2015.

Le rapport Dromer de 2018³

Le rapport Dromer établit un bilan du processus de convergence des tarifs bancaires pour les particuliers, initié depuis 2014.

Parmi ses principales conclusions, il souligne que les accords triennaux avec l'organisation de réunions annuelles de suivi et de concertation, tel que recommandé par le rapport de 2014 et les orientations de l'avis du CCSF, traduisent le succès global de cette approche appliquée dans les **DOM**. Ces accords triennaux ont dès lors disparus dans les DOM depuis 2018.

Dans les **COM** du Pacifique, les résultats des accords de concertation tarifaires sont plus limités, même si on observe une nette amélioration. De fait, le rapport Dromer indique que « la convergence en cours doit être poursuivie et peut être réalisée, notamment sur les services en ligne, grâce à l'action menée pour la réduction des zones blanches et le développement de l'accès à internet sur l'ensemble des territoires. Ces accords triennaux sont maintenus dans les COM du Pacifique.

Le rapport présente ensuite des préconisations pour 2018 et au-delà, parmi lesquelles :

- la poursuite de l'application d'une mesure globale des effets en Nouvelle-Calédonie de l'article 68 de la loi EROM⁴, conformément à la méthode de convergence mise en œuvre depuis le rapport Constans ;
- pour les banques polynésiennes, la poursuite de la dynamique de convergence avec les tarifs hexagonaux sur certaines lignes tarifaires ;
- un soutien aux populations fragiles, qui bénéficient depuis les mois de septembre et décembre 2018 de mesures visant à limiter les frais d'incident et à réduire le coût d'un certain nombre de services bancaires.

³ La [publication](#) est disponible en ligne sur le site internet du CCSF.

⁴ Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant d'autres dispositions en matière sociale et économique.

Annexe 2 : Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie

Groupe bancaire/enseigne	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon
BNPP	BNPP REUNION		BNPP ANTILLES-GUYANE	BNPP ANTILLES-GUYANE	BNPP ANTILLES-GUYANE	
BPCE / BRED	BRED-BP	BRED-BP	BRED-BP	BRED-BP	BRED-BP	
BPCE / Caisse d'épargne						CEIDF
	CEPAC	CEPAC	CEPAC	CEPAC	CEPAC	CEPAC
Crédit Agricole / CRCA	CRCAMR	CRCAMR	CRCAMG	CRCAMMG	CRCAMMG	
Crédit Agricole / LCL			LCL	LCL	LCL	
CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE			CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	
LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POSTALE	
My Money Bank / BDC			BDC	BDC		
Société Générale	BFCOI	BFCOI				

Annexe 3 : Niveaux des tarifs bancaires de l'extrait standard (avril 2017 à avril 2021⁵), évolutions annuelles et écarts avec l'Hexagone (2021)

Tenue de compte (par an)*

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
19,9%	La Réunion	16,31 €	16,31 €	16,02 €	16,02 €	15,79 €	15,79 €	16,15 €	16,15 €	19,37 €	0%
9,2%	Mayotte	20,83 €	20,83 €	20,70 €	20,70 €	21,48 €	21,48 €	20,72 €	20,72 €	22,63 €	17%
7,6%	Guadeloupe	23,14 €	23,14 €	22,76 €	22,76 €	22,66 €	22,66 €	22,96 €	22,96 €	24,71 €	28%
9,2%	Martinique	24,45 €	24,45 €	23,07 €	23,07 €	23,01 €	23,01 €	23,26 €	23,26 €	25,40 €	31%
11,5%	Guyane	18,35 €	18,35 €	17,23 €	17,23 €	17,45 €	17,25 €	18,06 €	18,06 €	20,13 €	4%
0,5%	Saint-Pierre-et-Miquelon	21,71 €	21,71 €	21,86 €	21,86 €	21,78 €	21,78 €	22,04 €	22,04 €	22,14 €	15%
12,3%	Moyenne DCOM zone euro	20,13 €	20,13 €	19,52 €	19,52 €	19,42 €	19,40 €	19,71 €	19,71 €	22,14 €	15%
0,9%	Hexagone	18,37 €	18,37 €	19,23 €	19,23 €	19,37 €	19,37 €	19,16 €	19,16 €	19,32 €	SO

* Le montant de 19,32 € est celui de la moyenne pondérée hexagonale des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
gratuit	La Réunion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Mayotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
-50,0%	Guadeloupe	0,17 €	0,17 €	0,19 €	0,19 €	0,19 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,05 €	-445%
-46,9%	Martinique	0,56 €	0,56 €	0,57 €	0,57 €	0,57 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €	0,26 €	-2736%
-52,2%	Guyane	0,34 €	0,34 €	0,30 €	0,30 €	0,31 €	0,23 €	0,23 €	0,23 €	0,11 €	1100%
gratuit	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
-46,7%	Moyenne DCOM zone euro	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,08 €	773%
-8,2%	Hexagone	0,21 €	0,21 €	0,15 €	0,15 €	0,05 €	0,05 €	0,01 €	0,01 €	0,01 €	SO

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
-0,7%	La Réunion	1,61 €	1,61 €	1,59 €	1,59 €	1,41 €	1,41 €	1,41 €	1,41 €	1,40 €	-3%
0,0%	Mayotte	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,07 €	1,07 €	1,07 €	1,07 €	1,07 €	-26%
2,3%	Guadeloupe	2,00 €	2,00 €	1,95 €	1,95 €	1,82 €	1,74 €	1,73 €	1,73 €	1,77 €	23%
10,9%	Martinique	1,21 €	1,21 €	1,18 €	1,18 €	1,08 €	1,01 €	1,01 €	1,01 €	1,12 €	-22%
13,5%	Guyane	1,50 €	1,50 €	1,27 €	1,27 €	1,24 €	1,11 €	1,11 €	1,11 €	1,26 €	-12%
0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	2,54 €	2,54 €	2,53 €	2,53 €	2,16 €	2,16 €	2,15 €	2,15 €	2,15 €	50%
3,7%	Moyenne DCOM zone euro	1,58 €	1,58 €	1,54 €	1,54 €	1,41 €	1,37 €	1,36 €	1,36 €	1,41 €	-2%
-2,2%	Hexagone	1,94 €	1,94 €	1,92 €	1,92 €	1,51 €	1,51 €	1,47 €	1,47 €	1,44 €	SO

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
NS	La Réunion	NS	NS	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	NS	NS
9,7%	Mayotte	0,31 €	0,31 €	² 0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,34 €	26%
5,1%	Guadeloupe	0,38 €	0,38 €	0,38 €	0,38 €	0,38 €	0,38 €	0,39 €	0,39 €	0,41 €	52%
NS	Martinique	0,32 €	0,32 €	0,32 €	0,32 €	0,32 €	0,32 €	0,33 €	0,33 €	NS	NS
7,1%	Guyane	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €	0,28 €	0,30 €	11%
SO	Saint-Pierre-et-Miquelon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
NS	Moyenne DCOM zone euro	NS	NS	0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,31 €	0,31 €	NS	SO
6,8%	Hexagone	0,47 €	0,47 €	0,46 €	0,46 €	0,46 €	0,46 €	0,25 €	0,25 €	0,27 €	SO

⁵ Tarifs en vigueur au 5 janvier 2021 pour l'Hexagone.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
-2,3%	La Réunion	43,51 €	43,51 €	43,54 €	43,34 €	43,37 €	43,37 €	43,38 €	43,38 €	42,38 €	0%
-1,0%	Mayotte	43,89 €	43,99 €	43,40 €	43,31 €	43,34 €	43,34 €	43,31 €	43,31 €	42,89 €	1%
-0,1%	Guadeloupe	44,59 €	44,59 €	44,30 €	44,30 €	44,32 €	44,32 €	44,48 €	44,48 €	44,42 €	5%
-1,3%	Martinique	45,09 €	45,09 €	45,33 €	45,33 €	45,35 €	45,35 €	45,66 €	45,14 €	45,06 €	6%
-1,5%	Guyane	44,75 €	44,75 €	45,02 €	45,02 €	45,04 €	45,04 €	44,42 €	44,33 €	43,74 €	3%
0,3%	Saint-Pierre-et-Miquelon	41,34 €	41,34 €	41,43 €	41,43 €	41,49 €	41,49 €	42,78 €	42,78 €	42,89 €	1%
-1,5%	Moyenne DCOM zone euro	44,23 €	44,23 €	44,22 €	44,13 €	44,15 €	44,15 €	44,22 €	44,10 €	43,57 €	3%
0,7%	Hexagone	44,61 €	44,61 €	43,95 €	43,95 €	43,39 €	43,39 €	42,08 €	42,08 €	42,36 €	SO

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
0,8%	La Réunion	39,46 €	39,84 €	40,54 €	40,54 €	40,52 €	40,52 €	41,50 €	41,50 €	41,85 €	-1%
1,0%	Mayotte	38,50 €	38,75 €	40,75 €	40,75 €	40,87 €	40,87 €	41,56 €	41,56 €	41,99 €	0%
2,9%	Guadeloupe	40,55 €	40,55 €	41,74 €	41,74 €	41,75 €	41,75 €	42,81 €	43,47 €	44,07 €	4%
3,1%	Martinique	40,31 €	40,31 €	40,71 €	40,71 €	40,72 €	40,72 €	41,68 €	42,34 €	42,98 €	2%
2,2%	Guyane	40,48 €	40,48 €	41,04 €	41,04 €	41,03 €	41,03 €	42,17 €	42,28 €	43,08 €	2%
0,3%	Saint-Pierre-et-Miquelon	40,29 €	40,29 €	40,76 €	40,76 €	40,79 €	40,79 €	42,78 €	42,78 €	42,89 €	2%
1,9%	Moyenne DCOM zone euro	39,95 €	40,12 €	40,91 €	40,91 €	40,91 €	40,91 €	41,91 €	42,22 €	42,72 €	1%
2,6%	Hexagone	41,18 €	41,18 €	41,80 €	41,80 €	41,85 €	41,85 €	41,14 €	41,14 €	42,20 €	SO

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
0,3%	La Réunion	31,61 €	31,65 €	32,11 €	32,11 €	32,04 €	32,04 €	32,05 €	32,05 €	32,15 €	5%
1,6%	Mayotte	29,58 €	29,98 €	30,99 €	30,99 €	31,08 €	31,08 €	31,01 €	31,01 €	31,52 €	3%
3,4%	Guadeloupe	31,83 €	31,83 €	32,25 €	32,25 €	32,26 €	32,26 €	32,28 €	32,28 €	33,38 €	9%
4,1%	Martinique	31,62 €	31,62 €	31,86 €	31,86 €	31,88 €	31,88 €	31,88 €	31,88 €	33,18 €	8%
1,9%	Guyane	29,92 €	29,92 €	30,57 €	30,57 €	30,57 €	30,57 €	30,67 €	30,67 €	31,25 €	2%
6,3%	Saint-Pierre-et-Miquelon	35,68 €	35,68 €	35,78 €	35,78 €	35,73 €	35,73 €	35,95 €	35,95 €	38,23 €	25%
2,1%	Moyenne DCOM zone euro	31,47 €	31,50 €	31,95 €	31,95 €	31,93 €	31,93 €	31,94 €	31,94 €	32,60 €	7%
-0,2%	Hexagone	31,62 €	31,62 €	31,67 €	31,67 €	31,67 €	31,67 €	30,65 €	30,65 €	30,59 €	SO

Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1^{er} retrait payant)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
0,0%	La Réunion	0,83 €	0,89 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0%
0,0%	Mayotte	0,87 €	0,90 €	0,89 €	0,86 €	0,89 €	0,89 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	1%
3,3%	Guadeloupe	0,85 €	0,85 €	0,79 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,92 €	0,92 €	0,95 €	1%
0,0%	Martinique	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	2%
0,0%	Guyane	0,79 €	0,79 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	-2%
0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	6%
1,1%	Moyenne DCOM zone euro	0,85 €	0,88 €	0,85 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,94 €	0,94 €	0,95 €	1%
1,8%	Hexagone	0,91 €	0,91 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,94 €	SO

Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1^{er} virement)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
4,7%	La Réunion	3,38 €	3,48 €	3,49 €	3,49 €	3,49 €	3,49 €	3,65 €	3,65 €	3,82 €	-10%
6,9%	Mayotte	3,50 €	3,55 €	3,55 €	3,55 €	3,54 €	3,54 €	3,64 €	3,64 €	3,89 €	-8%
6,0%	Guadeloupe	3,74 €	3,74 €	3,74 €	3,74 €	3,76 €	3,76 €	3,85 €	3,85 €	4,08 €	-4%
5,9%	Martinique	3,67 €	3,67 €	3,67 €	3,67 €	3,69 €	3,67 €	3,76 €	3,85 €	3,98 €	-6%
8,1%	Guyane	3,55 €	3,55 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,69 €	3,70 €	3,99 €	-6%
4,4%	Saint-Pierre-et-Miquelon	3,44 €	3,44 €	3,44 €	3,44 €	3,57 €	3,44 €	3,64 €	3,64 €	3,80 €	-10%
5,6%	Moyenne DCOM zone euro	3,55 €	3,59 €	3,59 €	3,59 €	3,60 €	3,59 €	3,72 €	3,75 €	3,93 €	-7%
2,3%	Hexagone	3,72 €	3,72 €	3,85 €	3,85 €	3,99 €	3,99 €	4,13 €	4,13 €	4,23 €	SO

Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1^{er} virement)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
gratuit	La Réunion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Mayotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guadeloupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Martinique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guyane	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Moyenne DCOM zone euro	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Hexagone	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
gratuit	La Réunion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Mayotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guadeloupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Martinique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guyane	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Moyenne DCOM zone euro	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
0,0%	Hexagone	0,25 €	0,25 €	0,21 €	0,21 €	0,18 €	0,18 €	0,13 €	0,13 €	0,13 €	SO

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
gratuit	La Réunion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Mayotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guadeloupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Martinique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guyane	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Moyenne DCOM zone euro	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Hexagone	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO

Commission d'intervention (par opération)

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
-0,1%	La Réunion	7,60 €	7,60 €	7,58 €	7,58 €	7,58 €	7,58 €	7,58 €	7,58 €	7,57 €	2%
0,0%	Mayotte	7,67 €	7,67 €	7,67 €	7,67 €	7,66 €	7,66 €	7,66 €	7,66 €	7,66 €	4%
0,1%	Guadeloupe	7,62 €	7,62 €	7,60 €	7,60 €	7,60 €	7,60 €	7,60 €	7,60 €	7,61 €	3%
1,5%	Martinique	7,42 €	7,42 €	7,41 €	7,41 €	7,41 €	7,41 €	7,41 €	7,41 €	7,52 €	2%
0,7%	Guyane	7,14 €	7,14 €	7,13 €	7,13 €	7,13 €	7,13 €	7,14 €	7,14 €	7,19 €	-3%
0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8%
0,4%	Moyenne DCOM zone euro	7,53 €	7,53 €	7,52 €	7,52 €	7,52 €	7,52 €	7,52 €	7,52 €	7,55 €	2%
-1,4%	Hexagone	7,78 €	7,78 €	7,71 €	7,71 €	7,70 €	7,70 €	7,51 €	7,51 €	7,40 €	SO

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021	Écart Hexagone 2021
0,3%	La Réunion	23,12 €	23,12 €	23,18 €	23,18 €	23,24 €	23,24 €	23,27 €	23,27 €	23,34 €	-3%
0,7%	Mayotte	23,85 €	23,85 €	23,82 €	23,82 €	23,84 €	23,84 €	23,80 €	23,80 €	23,96 €	0%
0,3%	Guadeloupe	25,87 €	25,87 €	25,82 €	25,82 €	25,41 €	25,41 €	25,47 €	25,47 €	25,55 €	7%
0,4%	Martinique	25,43 €	25,43 €	25,39 €	25,39 €	25,41 €	25,41 €	25,46 €	25,46 €	25,56 €	7%
0,7%	Guyane	26,33 €	26,33 €	25,97 €	25,97 €	25,96 €	25,96 €	25,93 €	25,93 €	26,12 €	9%
0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	18,30 €	18,30 €	18,30 €	18,30 €	18,30 €	18,30 €	18,30 €	18,30 €	18,30 €	-24%
0,3%	Moyenne DCOM zone euro	24,55 €	24,55 €	24,52 €	24,52 €	24,44 €	24,43 €	24,48 €	24,48 €	24,55 €	3%
-1,0%	Hexagone	24,81 €	24,81 €	24,77 €	24,77 €	24,36 €	24,36 €	24,17 €	24,17 €	23,94 €	SO



Baisse du tarif

Hausse du tarif

Stabilité du tarif



Tarif inférieur ou égal au tarif hexagonal

Tarif supérieur au tarif hexagonal

Annexe 4 : Niveaux des tarifs bancaires « hors extrait standard » (avril 2017 à avril 2021) et évolutions annuelles (2021)

Frais de rejet de chèques < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)*

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021
-0,1%	La Réunion	26,59 €	28,22 €	28,22 €	29,04 €	29,03 €	29,03 €	29,03 €	28,17 €	29,00 €
0,0%	Mayotte	27,53 €	27,86 €	27,90 €	29,38 €	29,43 €	29,43 €	29,41 €	29,41 €	29,41 €
0,0%	Guadeloupe	27,06 €	28,05 €	28,00 €	29,55 €	29,55 €	29,55 €	29,54 €	27,90 €	29,55 €
0,2%	Martinique	26,96 €	28,00 €	28,00 €	29,64 €	29,64 €	29,64 €	29,64 €	27,90 €	29,69 €
0,0%	Guyane	27,48 €	27,54 €	27,59 €	28,94 €	28,94 €	28,94 €	28,96 €	28,96 €	28,97 €
0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	22,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
0,0%	Moyenne DCOM zone euro	26,87 €	28,07 €	28,07 €	29,31 €	29,30 €	29,30 €	29,30 €	28,16 €	29,30 €

Frais de rejet de chèques > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)*

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021
-0,2%	La Réunion	43,80 €	45,43 €	45,34 €	46,17 €	46,09 €	46,09 €	46,11 €	45,24 €	46,00 €
0,0%	Mayotte	45,85 €	46,17 €	46,17 €	47,65 €	47,93 €	47,93 €	47,81 €	47,81 €	47,79 €
0,0%	Guadeloupe	45,96 €	46,95 €	46,95 €	48,49 €	48,49 €	48,49 €	48,48 €	46,83 €	48,49 €
0,4%	Martinique	46,10 €	47,14 €	47,15 €	48,80 €	48,79 €	48,79 €	48,79 €	47,06 €	48,98 €
0,0%	Guyane	45,22 €	45,28 €	45,32 €	46,67 €	46,69 €	46,69 €	46,75 €	46,75 €	46,77 €
0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	42,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
-0,06%	Moyenne DCOM zone euro	45,02 €	46,21 €	46,18 €	47,43 €	47,40 €	47,40 €	47,41 €	46,26 €	47,38 €

Frais de rejet de prélèvements (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)*

Var 20-21		avril 2017	oct. 2017	avril 2018	oct. 2018	avril 2019	oct. 2019	avril 2020	oct. 2020	avril 2021
0,0%	La Réunion	16,00 €	17,63 €	17,73 €	17,73 €	17,70 €	17,70 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
0,0%	Mayotte	17,73 €	18,06 €	18,20 €	18,20 €	18,13 €	18,13 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
0,0%	Guadeloupe	16,96 €	17,95 €	18,19 €	18,19 €	18,18 €	18,18 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
0,0%	Martinique	17,37 €	18,41 €	18,56 €	18,56 €	18,55 €	18,55 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
0,0%	Guyane	15,87 €	15,93 €	16,18 €	16,18 €	16,20 €	16,20 €	19,92 €	19,92 €	19,92 €
0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	12,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
0,0%	Moyenne DCOM zone euro	16,58 €	17,78 €	17,94 €	17,94 €	17,93 €	17,93 €	19,99 €	19,99 €	19,99 €

* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

	Baisse du tarif
	Hausse du tarif
	Stabilité du tarif

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS
Rédaction : D. GORDON
Éditeur : IEDOM - 115, rue Réaumur - 75002 PARIS
Achevé en octobre 2021 – Dépôt légal : octobre 2021
ISSN 2428-0372 (en ligne)

IEDOM Les Abymes

Parc d'activité la Providence
13, boulevard Daniel Marsin
97139 Les Abymes

IEDOM Cayenne

4, rue des Ibis - Eau lisette
BP 6016
97306 Cayenne Cedex

IEDOM Fort-de-France

1, boulevard du Général de Gaulle
BP CS 50512
97206 Fort-de-France

IEDOM Mamoudzou

Avenue de la Préfecture
BP 500
97600 Mamoudzou

IEDOM Saint-Denis

4, rue Étienne Regnaul
97487 Saint-Denis Cedex

IEDOM Saint-Pierre

37, boulevard Constant
Colmay
BP 4202
97500 Saint-Pierre



Siège social • 115, rue Réaumur – 75002 Paris
www.iedom.fr